



DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
COMMUNE D'HÉBÉCOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 05 JUIN 2026

Délibération n° 29/2026

Date de convocation
18/09/2026

L'an deux mil vingt six

Date d'affichage
18/09/2026

Le vingt-quatre septembre à 19 heures

Membres en exercice,
15

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Hébécourt sous la Présidence de Philippe BAUDOUX, Maire

Etaient présents :

BAUDOUX Philippe,
BERRY Maryline,
DESMOLINS Sylvie,
DUHAMEL Julien,
HANNE Gaëlle,
HERPIN Véronique,
LANGLOIS Didier,
FATTORE Christelle,
POTÉZ Nadège,
SERRAULT Philippe,
TOURARD Laurent

Absents Excusés :

ARTAUD Bettina, (*Pouvoir S. Desmolins*)
BELLENCONTRE Antoine (*Pouvoir Ph. Baudoux*),
GABELOTAUD Bastien (*Pouvoir D. Langlois*)
PERTROT Yannick,

Absents :

Secrétaire de séance :

Maryline BERRY

Corum : 8

Présent(s) : 11

Absent(s) : 4

Pouvoir(s) : 3

Votant(s) : 14

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 05 JUIN 2026

Considérant l'absence d'observation,

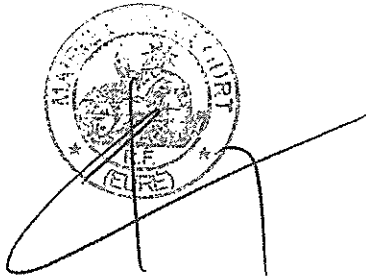
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal de séance du 05 juin 2026

ADOpte la présente délibération à l'unanimité.

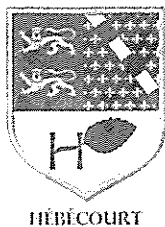
Délibération 29/2026

Pour copie certifiée conforme
Philippe BAUDOUX
Maire



Maryline BERRY
Secrétaire de séance





DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
COMMUNE D'HEBÉCOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CCVN – PACTE DE GOUVERNANCE 2026-2032

Délibération n° 30/2026

Date de convocation
18/09/2026

L'an deux mil vingt six

Date d'affichage
18/09/2026

Le vingt-quatre septembre à 19 heures

Membres en exercice,
15

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Hébécourt sous la Présidence de Philippe BAUDOUX, Maire

Etaient présents :

BAUDOUX Philippe,
BERRY Maryline,
DESMOLINS Sylvie,
DUHAMEL Julien,
HANNE Gaëlle,
HERPIN Véronique,
LANGLOIS Didier,
FATTORE Christelle,
POTTEZ Nadège,
SERRAULT Philippe,
TOURARD Laurent

Absents Excusés :

ARTAUD Bettina, (*Pouvoir S. Desmolins*)
BELLENCONTRE Antoine (*Pouvoir Ph. Baudoux*),
GABELOTAUD Bastien (*Pouvoir D. Langlois*)
PERTROT Yannick,

Absents :

Secrétaire de séance :

Maryline BERRY

Corum : 8

Présent(s) : 11

Absent(s) : 4

Pouvoir(s) : 3

Votant(s) : 14

CCVN – PACTE DE GOUVERNANCE 2026-2032

Vu la Loi n°2019-1461 du 27/12/2019 codifié à l'article L. 5122-II-2 du CGCT ;

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 18 juin 2026 ;

Vu l'avis de la Conférence des Maires du 24 juin 2026 ;

Vu la délibération n°2026073 du Conseil communautaire en date du 08 juillet 2026 validant le pacte de gouvernance communautaire 2026-2032 de la communauté de communes du Vexin Normand, synthétisé par des principes et 7 valeurs fortes :

- La Solidarité
- L'Équité
- La Subsidiarité
- La Proximité
- Le Développement durable
- L'Égalité homme-femme en matière de gouvernance politique
- La mutualisation entre la Communauté de communes et des 39 communes membres voire syndicats intercommunaux (SIVoS, Syndicats mixtes, ...) ou organismes satellitaires (GAL portant le programme LEADER)

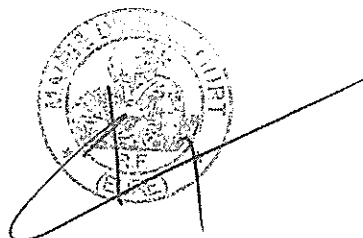
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE le pacte de Gouvernance 2026-2032, ainsi présenté,

ADOpte la présente délibération à l'unanimité.

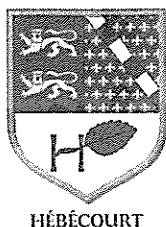
Délibération 30/2026

Pour copie certifiée conforme
Philippe BAUDOUX
Maire



Maryline BERRY
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Maryline Berry', written over a horizontal line.



DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
COMMUNE D'HÉBÉCOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

INSTAURATION D'UNE TVLH

Délibération n° 31/2026

Date de convocation
18/09/2026

L'an deux mil vingt six

Date d'affichage
18/09/2026

Le vingt-quatre septembre à 19 heures

Membres en exercice,
15

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Hébécourt sous la Présidence de Philippe BAUDOUX, Maire

Etaient présents :

BAUDOUX Philippe,
BERRY Maryline,
DESMOLINS Sylvie,
DUHAMEL Julien,
HANNE Gaëlle,
HERPIN Véronique,
LANGLOIS Didier,
FATTORE Christelle,
POTÉZ Nadège,
SERRAULT Philippe,
TOURARD Laurent

Absents Excusés :

ARTAUD Bettina, (*Pouvoir S. Desmolins*)
BELLENCONTRE Antoine (*Pouvoir Ph. Baudoux*),
GABELOTAUD Bastien (*Pouvoir D. Langlois*)
PERTROT Yannick,

Absents :

Secrétaire de séance :

Maryline BERRY

Corum: 8

Présent(s): 11

Absent(s): 4

Pouvoir(s): 3

Votant(s): 14

INSTAURATION D'UNE TVLH

Vu le Code Général des Impôts, et notamment son article 1406 bis ;

Vu l'article 1639 A bis du Code Général des Impôts fixant les dates limites de vote des délibérations en matière de fiscalité directe locale ;

Considérant l'opportunité de mettre en œuvre ce levier fiscal et incitatif pour résorber la vacance du parc résidentiel privé sur le territoire de la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'instaurer sur le territoire de la commune de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH), prévue à l'article 1406 bis du Code Général des Impôts, à compter du 1^{er} janvier 2027.

INDIQUE que taux de la taxe sera voté, comme de coutume en ce qui concerne le vote des taux des taxes, avant le 15 avril 2027, pour l'année 2027.

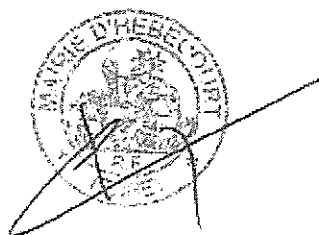
PRECISE que cette taxe s'applique aux logements vacants depuis plus de deux ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition, à l'exception des cas d'exonération prévus par la loi (Vacance involontaire indépendante de la volonté du propriétaire, logement nécessitant des travaux d'importance pour être habitable, etc.).

NOTIFIERA la présente délibération aux services de la DGFIP, pour application

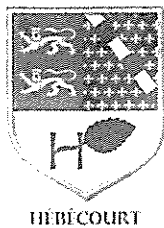
ADOpte la présente délibération à l'unanimité

Délibération 31/2026

Pour copie certifiée conforme
Philippe BALDOUX
Maire



Maryline BERRY
Secrétaire de séance



DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
COMMUNE D'HÉBÉCOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CREATION DE BUDGETS ANNEXES 2027 - CLOS RENARD

Délibération n° 32a/2026

Date de convocation
18/09/2026

L'an deux mil vingt six

Date d'affichage
18/09/2026

Le vingt-quatre septembre à 19 heures

Membres en exercice,
15

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Hébécourt sous la Présidence de Philippe BAUDOUX, Maire

Etaient présents :

BAUDOUX Philippe,
BERRY Maryline,
DESMOLINS Sylvie,
DUHAMEL Julien,
HANNE Gaëlle,
HERPIN Véronique,
LANGLOIS Didier,
FATTORE Christelle,
PERTROT Yannick,
POTÉZ Nadège,
SERRAULT Philippe,
TOURARD Laurent

Absents Excusés :

ARTAUD Bettina, (Pouvoir S. Desmolins)
BELLENCONTRE Antoine (Pouvoir Ph. Baudoux),
GABELOTAUD Bastien (Pouvoir D. Langlois)

Absents :

Secrétaire de séance :

Maryline BERRY

Corum : 8

Présent(s) : 12

Absent(s) : 3

Pouvoir(s) : 3

Votant(s) : 15

CREATION DE BUDGETS ANNEXES 2027 - CLOS RENARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2221-1, R. 2221-1 et suivants relatifs aux régies et aux budgets annexes ;

Vu l'article 261-D du Code Général des Impôts (CGI) relatif à l'exonération de TVA sur les locations immobilières nues à usage d'habitation ;

Vu la nomenclature comptable M57 applicable à la collectivité ;

Considérant qu'il y a lieu de sortir la gestion du Clos Renard du budget principal pour la rattacher à ce nouveau budget annexe doté de la seule autonomie financière ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de la création du budget annexe nommé « Gestion du Clos Renard », géré sous la forme d'une régie simple dotée de la seule autonomie financière, à compter du 1^{er} janvier 2027.

QUALIFIE ce service de Service Public Administratif (SPA). De ce fait le budget annexe sera soumis aux règles de la nomenclature comptable M57.

PRECISE que s'agissant principalement de baux locatifs d'habitation, les opérations s'effectueront hors champ de la TVA, conformément à l'article 261-D du CGI.

INTEGRE à compter du 1^{er} janvier 2027, les dépenses et recettes afférentes à ce service à imputer sur le budget annexe, ainsi que l'intégralité des éléments financiers et patrimoniaux du Clos Renard, à savoir :

- ✓ Transfert du patrimoine (Investissement) : Sortie du budget principal et entrée au budget annexe de la valeur comptable nette des bâtiments et terrains constituant « Le Clos Renard » (terrains, constructions, agencements).
- ✓ Transfert des emprunts (Investissement) : Transfert de l'encours des emprunts éventuels souscrits pour le financement originel et annexes.
- ✓ Recettes de fonctionnement : Encaissement des loyers (comptes 752)
- ✓ Dépenses de fonctionnement : Prise en charge des dépenses d'entretien courant, travaux de réparation, assurances, frais de gestion et fluides non récupérables (chapitre 011) et charge d'intérêts des emprunts transférés (Chapitre 66)

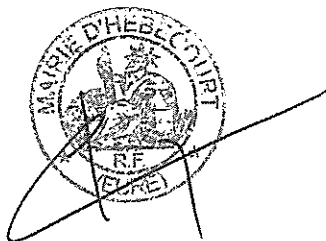
PRECISE que le budget annexe a pour objectif de tendre vers l'autofinancement par la perception des loyers. Toutefois, en sa qualité de SPA, le budget principal pourra, si nécessaire, lui verser une subvention d'équilibre (compte 657 au budget principal / compte 747 au budget annexe).

AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces contractuelles, comptables et administratives découlant de la présente délibération et à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires auprès du SGC (Service de Gestion Comptable) des Andelys et des services fiscaux pour la création administrative et comptable du budget annexe.

ADOpte à la présente délibération à l'unanimité

Délibération 32a/2026

Pour copie certifiée conforme
Philippe BAUDOUX
Maire



Maryline BERRY
Secrétaire de séance

A handwritten signature in dark ink, appearing to read "Berry", is written over a faint, curved line.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le SLO
ID : 027-212703243-20260924-27324HEB32A2026-DE

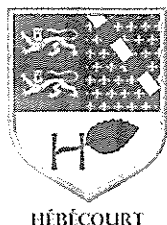
Envoyé en préfecture le 30/09/2026

Reçu en préfecture le 30/09/2026

Publié le

SLOW

ID : 027-212703243-20260924-27324HEB32A2026-DE



S'LO

DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
COMMUNE D'HÉBÉCOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CREATION DE BUDGETS ANNEXES 2027 - POLE SECRETARIAT

Délibération n° 32b/2026

Date de convocation
18/09/2026

L'an deux mil vingt six

Date d'affichage
18/09/2026

Le vingt-quatre septembre à 19 heures

Membres en exercice,
15

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est
réuni à la Mairie d'Hébécourt sous la Présidence de
Philippe BAUDOUX, Maire

Etaient présents :

BAUDOUX Philippe,
BERRY Maryline,
DESMOLINS Sylvie,
DUHAMEL Julien,
HANNE Gaëlle,
HERPIN Véronique,
LANGLOIS Didier,
FATTORE Christelle,
PERTROT Yannick,
POTÉZ Nadège,
SERRAULT Philippe,
TOURARD Laurent

Absents Excusés :

ARTAUD Bettina, (*Pouvoir S. Desmolins*)
BELLENCONTRE Antoine (*Pouvoir Ph. Baudoux*),
GABELOTAUD Bastien (*Pouvoir D. Langlois*)

Absents :

Secrétaire de séance :

Maryline BERRY

Corum : 8

Présent(s) : 12

Absent(s) : 3

Pouvoir(s) : 3

Votant(s) : 15

CREATION DE BUDGETS ANNEXES 2027 – POLE SECRETARIAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2221-1, R. 2221-1 et suivants relatifs aux régies et aux budgets annexes ;

Vu l'article L. 5211-4-2 du CGCT relatif à la création de services communs

Vu la nomenclature comptable M57 applicable à la collectivité ;

Vu la convention de mutualisation ;

Considérant qu'il y a lieu de sortir cette activité du budget principal pour la rattacher à ce nouveau budget annexe doté de la seule autonomie financière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de la création d'un budget annexe nommé « Pôle Secrétariat - Service mutualisé », géré sous la forme d'une régie simple dotée de la seule autonomie financière, à compter du 1^{er} janvier 2027.

QUALIFIE ce service de Service Public Administratif (SPA). De ce fait le budget annexe sera soumis aux règles de la nomenclature comptable M57.

INTEGRE à compter du 1^{er} janvier 2027, les dépenses et recettes afférentes à ce service à imputer sur le budget annexe, à savoir :

- ✓ Charges de personnel : Intégration des salaires, traitements et charges sociales des agents affectés au pôle (Chapitre 012).
- ✓ Charges générales : Intégration des consommables, fournitures, abonnements informatiques, logiciels métiers et frais généraux directement ou indirectement liés à l'activité (Chapitre 011).
- ✓ Immobilisations : Le cas échéant, transfert des actifs (matériel informatique, mobilier) du budget principal au budget annexe selon les règles comptables de transfert d'actifs en vigueur.

INDIQUE que les recettes du budget annexe seront constituées par la refacturation des coûts de secrétariat et de gestion aux collectivités

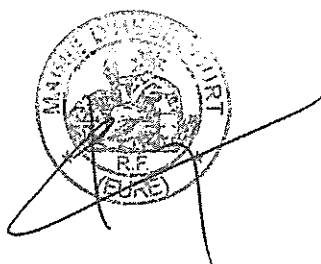
partenaires, établie selon la clé de répartition actée dans la convention de mutualisation (compte 70875 / 70878).

AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces contractuelles, comptables et administratives découlant de la présente délibération et à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires auprès du SGC (Service de Gestion Comptable) des Andelys et des services fiscaux pour la création administrative et comptable du budget annexe.

ADOpte à la présente délibération à l'unanimité

Délibération 32b/2026

Pour copie certifiée conforme
Philippe BAUDOUX
Maire



Maryline BERRY
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Maryline Berry', is written over a faint, curved line.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 027-212703243-20260924-27324HEB32B2026-DE



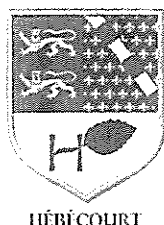
Envoyé en préfecture le 30/09/2026

Reçu en préfecture le 30/09/2026

Publié le

SLOW

ID : 027-212703243-20260924-27324HEB32B2026-DE



S'LO

DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
COMMUNE D'HÉBÉCOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LOCATION TERRAIN NU - ZM0077

Délibération n° 33/2026

Date de convocation
18/09/2026

L'an deux mil vingt six

Date d'affichage
18/09/2026

Le vingt-quatre septembre à 19 heures

Membres en exercice,
15

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est
réuni à la Mairie d'Hébécourt sous la Présidence de
Philippe BAUDOUX, Maire

Etaient présents :

BAUDOUX Philippe,
BERRY Maryline,
DESMOLINS Sylvie,
DUHAMEL Julien,
HANNE Gaëlle,
HERPIN Véronique,
LANGLOIS Didier,
FATTORE Christelle,
PERTROT Yannick,
POTÉZ Nadège,
SERRAULT Philippe,
TOURARD Laurent

Absents Excusés :

ARTAUD Bettina, (Pouvoir S. Desmolins)
BELLENCONTRE Antoine (Pouvoir Ph. Baudoux),
GABELOTAUD Bastien (Pouvoir D. Langlois)

Absents :

Secrétaire de séance :

Maryline BERRY

Corum :	8
Présent(s) :	12
Absent(s) :	3
Pouvoir(s) :	3
Votant(s) :	15

LOCATION TERRAIN NU – ZM0077

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Considérant le préavis de départ transmis et la résiliation du bail initial à compter du 03/09/2026 ;

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune de maintenir une présence et une occupation effective sur cette parcelle afin d'en assurer la valorisation, d'éviter sa mise en friche, les dépôts sauvages ainsi que les charges d'entretien à la hauteur des finances communales ;

Considérant la proposition de conclure un nouveau bail à titre précaire moyennant un loyer mensuel fixé à l'euro symbolique, en contrepartie directe de l'engagement ferme et exclusif de l'occupant d'assurer à ses frais la totalité des travaux d'entretien régulier, de débroussaillage et de sécurisation du terrain ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACTE de la résiliation du bail initial conclu avec MME Stéphanie HOUSSAIS pour Steph' Symbiose Education Canine à compter du 03/09/2026, suite au préavis délivré par le locataire.

APPROUVE la conclusion d'un nouveau bail d'occupation précaire pour la même parcelle au profit de MME Stéphanie HOUSSAIS pour Steph' Symbiose Education Canine pour une durée de 3 ans à compter du 04/09/2026 sous les conditions financières et charges suivantes :

- Un loyer mensuel à l'euro symbolique.
- L'obligation stricte pour l'occupant de prendre à sa charge exclusive l'entretien complet et régulier de la parcelle (débroussaillage, tonte, élagage, maintien en état de propreté et gestion des déjections/aménagements liés à l'activité canine).
- Possibilité de reprise par anticipation du bien loué, pour un projet d'intérêt général

AUTORISE le Maire à signer le nouveau bail à l'euro symbolique à intervenir et tout document s'y rapportant.

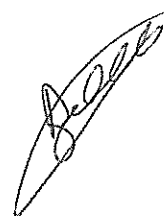
ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

Délibération 33/2026

Pour copie certifiée conforme
Philippe BAUDOUX
Maire



Maryline BERRY
Secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le SLO
ID : 027-212703243-20260924-27324HEB332026-DE

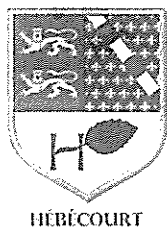
Envoyé en préfecture le 30/09/2026

Reçu en préfecture le 30/09/2026

Publié le

SLO

ID : 027-212703243-20260924-27324HEB332026-DE



SLO

DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
COMMUNE D'HÉBÉCOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ASSIGNATION – AFF. CHEMIN DES MONTS

Délibération n° 34/2026

Date de convocation
18/09/2026

L'an deux mil vingt six

Date d'affichage
18/09/2026

Le vingt-quatre septembre à 19 heures

Membres en exercice,
15

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Hébécourt sous la Présidence de Philippe BAUDOUX, Maire

Etaient présents :

BAUDOUX Philippe,
BERRY Maryline,
DESMOLINS Sylvie,
DUHAMEL Julien,
HANNE Gaëlle,
HERPIN Véronique,
LANGLOIS Didier,
FATTORE Christelle,
PERTROT Yannick,
POTÉZ Nadège,
SERRAULT Philippe,
TOURARD Laurent

Absents Excusés :

ARTAUD Bettina, (*Pouvoir S. Desmolins*)
BELLENCONTRE Antoine (*Pouvoir Ph. Baudoux*),
GABELOTAUD Bastien (*Pouvoir D. Langlois*)

Absents :

Secrétaire de séance :

Maryline BERRY

Corum: 8

Présent(s): 12

Absent(s): 3

Pouvoir(s): 3

Votant(s): 15

ASSIGNATION – AFF. CHEMIN DES MONTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment son article L. 2122-21 ;

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 161-1 et suivants relatifs aux chemins ruraux ;

Vu l'assignation reçue en date du 07 juillet 2026, portant convocation au tribunal au 10 novembre 2026 ;

Considérant qu'il convient de préserver les intérêts financiers et juridiques de la commune en privilégiant le rétablissement du tracé légal du chemin plutôt qu'un contentieux judiciaire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la remise du chemin rural n° 10 dans son tracé cadastral d'origine, conforme aux documents cadastraux et titres de propriété de la commune.

AUTORISE M. le Maire à faire procéder aux travaux permettant de rétablir le passage sur le tracé officiel du chemin rural n° 10, selon bornage pré-établi.

AUTORISE M. le Maire à faire valoir cette décision devant la juridiction saisie afin de conclure un protocole d'accord transactionnel ou d'obtenir le désistement d'instance et d'action à l'encontre de la commune, les contestations privées subsistantes relevant de la seule compétence des parties privées riveraines.

AUTORISE M. le Maire à signer tout document, convention, protocole transactionnel ou acte administratif nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

PRECISE que cette décision ne vaut pas reconnaissance d'une faute ou d'une responsabilité de la commune ou d'un droit de propriété sur les parcelles concernées.

ADOpte la présente délibération à l'unanimité

Délibération 34/2026

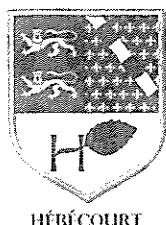
Pour copie certifiée conforme

Philippe BAUDOUX

Maire

Maryline BERRY

Secrétaire de séance



DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
COMMUNE D'HÉBÉCOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RODPC (Redevance Occupation du Domaine Public Communal)

Délibération n° 35/2026

Date de convocation
18/09/2026

L'an deux mil vingt six

Date d'affichage
18/09/2026

Le vingt-quatre septembre à 19 heures

Membres en exercice,
15

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Hébécourt sous la Présidence de Philippe BAUDOUX, Maire

Etaient présents :

BAUDOUX Philippe,
BERRY Maryline,
DESMOLINS Sylvie,
DUHAMEL Julien,
HANNE Gaëlle,
HERPIN Véronique,
LANGLOIS Didier,
FATTORE Christelle,
PERTROT Yannick,
POTÉZ Nadège,
SERRAULT Philippe,
TOURARD Laurent

Absents Excusés :

ARTAUD Bettina, (*Pouvoir S. Desmolins*)
BELLENCONTRE Antoine (*Pouvoir Ph. Baudoux*),
GABELOTAUD Bastien (*Pouvoir D. Langlois*)

Absents :

Secrétaire de séance :

Maryline BERRY

Corum :	8
Présent(s) :	12
Absent(s) :	3
Pouvoir(s) :	3
Votant(s) :	15

RODPC (Redevance Occupation du Domaine Public Communal)

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L 2125-1 et suivants relatifs aux autorisations d'occupation du domaine public,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2121-29 et suivants relatifs aux compétences du conseil municipal,

Considérant que les tarifs des redevances des droits d'occupation du domaine public déterminés annuellement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 : Redevance d'occupation du domaine public

À compter du 1^{er} janvier 2027 toute occupation du domaine public communal fera l'objet du paiement d'une redevance :

Désignation de l'occupation	Modalité de calcul	Tarif
- Forfait gestion de la demande	Par arrêté	5€
- Forfait accès électricité « usage domestique »	Par jour	5€
- Dépôt de matériaux - Echafaudage	Par mètre carré d'emprise au sol et par jour	1€
- Benne, nacelle, grue, engin de chantier (y compris neutralisation de place de stationnement pour bennes) - Neutralisation des places de stationnement pour entrée-sortie de chantiers ou livraison de chantier	Par jour	5€

- Neutralisation de la voie pour chantiers ou livraison de chantier	Par jour	5€
- Forains / Cirque (place de la Mairie uniquement - eau + électricité comprises)	Par jour	15€
- Activité commerciale neutralisant des places de stationnement	Par année civile x le nombre d'emplacement de 4 mètres carrés d'emprise au sol octroyé	20€
- Véhicule de vente régulier (food truck)	Par année civile	15€

L'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public est délivrée gratuitement aux :

- associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.
- Commerçants ambulants de restauration (ex : camions de vente, food truck,...) et forains, à l'occasion des animations et festivités organisées par la municipalité

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 
ID : 027-212703243-20260924-27324HEB352026-DE

Article 4 : Modalités de perception

Le paiement de la redevance sera facturé mensuellement, et payable à réception du titre de recettes au SGC des Andelys

Article 5 : Autorisation préalable

Toute occupation devra faire l'objet d'une demande écrite (cerfa 14023*01) adressée à la mairie, accompagnée des pièces justificatives demandées

Article 6 : Sanctions et infractions

- Redevance additionnelle en cas de non-respect de l'autorisation délivrée /jour après mise en demeure 100€

- Taxation d'office pour occupation du domaine public non autorisée/ jour après mise en demeure de retrait 100€
- Taxation d'office pour absence de déclaration d'occupation du domaine public (en supplément du tarif d'occupation du domaine public) / jour après mise en demeure de régularisation 100€

Article 7 : Application et publicité

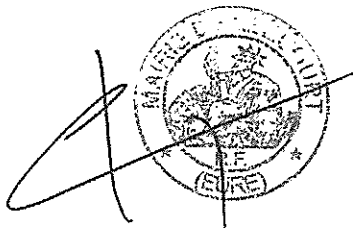
La présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département et publiée conformément aux dispositions en vigueur.

ADOpte la présente délibération à l'unanimité

Délibération 35/2026

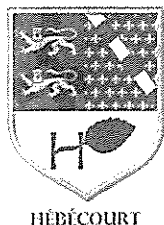
Pour copie certifiée conforme
Philippe BAUDOUX
Maire

Maryline BERRY
Secrétaire de séance



A large, stylized signature is written in black ink.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 5/10
ID : 027-212703243-20260924-27324HEB352026-DE



DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
COMMUNE D'HÉBÉCOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAISON DU VILLAGE - TARIFICATION

Délibération n° 36a/2026

Date de convocation
18/09/2026

L'an deux mil vingt six

Date d'affichage
18/09/2026

Le vingt-quatre septembre à 19 heures

Membres en exercice,
15

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Hébécourt sous la Présidence de Philippe BAUDOUX, Maire

Etaient présents :

BAUDOUX Philippe,
BERRY Maryline,
DESMOLINS Sylvie,
DUHAMEL Julien,
HANNE Gaëlle,
HERPIN Véronique,
LANGLOIS Didier,
FATTORE Christelle,
PERTROT Yannick,
POTÉZ Nadège,
SERRAULT Philippe,
TOURARD Laurent

Absents Excusés :

ARTAUD Bettina, (*Pouvoir S. Desmolins*)
BELLENCONTRE Antoine (*Pouvoir Ph. Baudoux*),
GABELOTAUD Bastien (*Pouvoir D. Langlois*)

Absents :

Secrétaire de séance :

Maryline BERRY

Corum : 8

Présent(s) : 12

Absent(s) : 3

Pouvoir(s) : 3

Votant(s) : 15

MAISON DU VILLAGE - TARIFICATION

Vu la délibération 8/2023 fixant le montant de location de la maison du village ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ABROGE la délibération 8/2023 du 06/01/2023

DECIDE à compter du 01/10/2026 de tarifs pour la location de la maison du village, fixés comme suit :

- Résidents de la commune 280€
- Personnes extérieures à la commune : 400€
- Caution : 500€
- Arrhes : 50% de la location

PRECISE que la vaisselle appartenant à la commune est mise à disposition des utilisateurs à titre gratuit, et en l'état. De ce fait, aucune réclamation ne pourra être faite concernant l'assortiment ou la quantité exacte disponible au moment de la remise des clés. En cas de besoin spécifique ou de manque, il appartient à l'utilisateur de faire appel, à ses frais, à un prestataire extérieur.

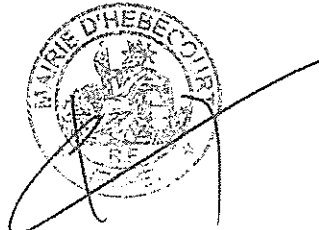
PRECISE que les toilettes de la maison du village ne peuvent être mises à disposition d'événements se déroulant à l'extérieur du bâtiment principal lorsque cette dernière est louée.

APPROUVE les termes du règlement intérieur de la salle des fêtes tel que présenté et intégrés au contrat de location.

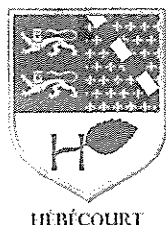
ADOpte la présente délibération à l'unanimité.

Délibération 36a/2026

Pour copie certifiée conforme
Philippe BAUDOUX
Maire



Maryline BERRY
Secrétaire de séance



SLO

DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
COMMUNE D'HÉBÉCOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAISON DU VILLAGE - OCCUPATIONS

Délibération n° 36b/2026

Date de convocation
15/09/2026

L'an deux mil vingt six

Date d'affichage
18/09/2026

Le vingt-quatre septembre à 19 heures

Membres en exercice,
15

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est
réuni à la Mairie d'Hébécourt sous la Présidence de
Philippe BAUDOUX, Maire

Etaient présents :

BAUDOUX Philippe,
BERRY Maryline,
DESMOLINS Sylvie,
DUHAMEL Julien,
HANNE Gaëlle,
HERPIN Véronique,
LANGLOIS Didier,
FATTORE Christelle,
PERTROT Yannick,
POTÉZ Nadège,
SERRAULT Philippe,
TOURARD Laurent

Absents Excusés :

ARTAUD Bettina, (*Pouvoir S. Desmolins*)
BELLENCONTRE Antoine (*Pouvoir Ph. Baudoux*),
GABELOTAUD Bastien (*Pouvoir D. Langlois*)

Absents :

Secrétaire de séance :

Maryline BERRY

Corum : 8

Présent(s) : 12

Absent(s) : 3

Pouvoir(s) : 3

Votant(s) : 15

MAISON DU VILLAGE - OCCUPATIONS

Vu la délibération 10/2023 fixant le montant de participation à l'utilisation de la maison du village aux associations ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ABROGE la délibération 8/2023 du 06/01/2023

FIXE la participation ponctuelle aux :

- Associations communales à 5€/jour
- Associations extérieures à 10€/jour
- Activités commerciales communales à 5€/jour

FIXE une participation annuelle aux associations utilisant la maison du village pour ses activités hebdomadaires à :

- 200€ pour les associations extérieures
- 50€ pour les associations communales

FIXE à 50€ l'utilisation de la maison du village par le Comité des Fêtes d'Hébécourt pour chaque manifestation monopolisant la salle durant les week-ends

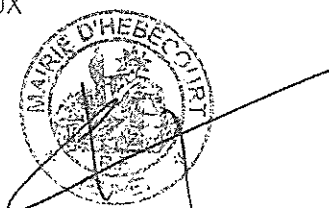
PRECISE la mise à disposition gratuite aux entités publiques pour leurs réunions y compris les activités hebdomadaires du SIVoS de Mainneville et Doct'Eure

AUTORISE M. le Maire à signer les conventions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

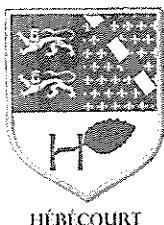
ADOpte la présente délibération à l'unanimité.

Délibération 36b/2026

Pour copie certifiée conforme
Philippe BAUDOUX
Maire



Maryline BERRY
Secrétaire de séance



DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
COMMUNE D'HÉBÉCOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VENTE TERRAINS COMMUNAUX – MISES A JOUR

Délibération n° 37/2026

Date de convocation
18/09/2026

L'an deux mil vingt six

Date d'affichage
18/09/2026

Le vingt-quatre septembre à 19 heures

Membres en exercice,
15

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est
réuni à la Mairie d'Hébécourt sous la Présidence de
Philippe BAUDOUX, Maire

Etaient présents :

BAUDOUX Philippe,
BERRY Maryline,
DESMOLINS Sylvie,
DUHAMEL Julien,
HANNE Gaëlle,
HERPIN Véronique,
LANGLOIS Didier,
FATTORE Christelle,
PERTROT Yannick,
POTÉZ Nadège,
SERRAULT Philippe,
TOURARD Laurent

Absents Excusés :

ARTAUD Bettina, (*Pouvoir S. Desmolins*)
BELLENCONTRE Antoine (*Pouvoir Ph. Baudoux*),
GABELOTAUD Bastien (*Pouvoir D. Langlois*)

Absents :

Secrétaire de séance :

Maryline BERRY

Corum : 8

Présent(s) : 12

Absent(s) : 3

Pouvoir(s) : 3

Votant(s) : 15

VENTE TERRAINS COMMUNAUX – MISES A JOUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2241-1 ;

Vu la délibération 21/2024 du 08/11/2024, fixant le montant de vente de biens communaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ABROGE la délibération 21/2024 du 08/11/2024

DECIDE du prix minimum net vendeur des parcelles suivantes, à 70€/m², soit :

PARCELLE	LOCALISATION	SURFACE	DESIGNATION	PRIX NET VENDEUR
LOT 7	CLOS RENARD	596 m ²	Terrain nu	41 720 €
LOT 8	CLOS RENARD	937 m ²	Terrain nu	65 590 €
LOT 9	CLOS RENARD	715 m ²	Terrain nu	50 050 €
LOT 10	CLOS RENARD	654 m ²	Terrain nu	45 780 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer des mandats de vente relatifs auxdites parcelles ;

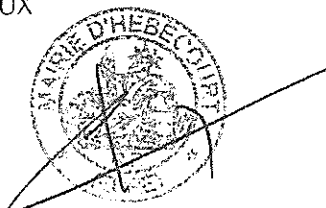
DONNE tout pouvoir au maire pour signer tout compromis de vente, concerné par lesdites parcelles, égal ou supérieur au prix net vendeur susvisés ;

DIT que les ventes définitives feront l'objet d'une délibération spécifique ;

ADOpte la présente délibération à l'unanimité

Délibération 37/2026

Pour copie certifiée conforme
Philippe BAUDOUX
Maire



Maryline BERRY
Secrétaire de séance